

17. Janvier 90.

Dossier concernant le déplacement
d'un tableau de Strangers afin
d'en faciliter la copie que M^{re}
Cassiers est chargée d'exécuter
pour la ville de Courtrai.

N^o 3118.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

3118
Déplacement d'un tabl. de Strangers.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3118

Bruxelles 24/Jan 90

Monsieur le Ministre
de l'Intérieur & de
l'Instruction publique
Bruxelles

Conformément aux
instructions qui sont
l'objet de votre dépêche
du 17 C^{te} (art^{re} des
Sciences des Lettres
& des Beaux Arts)
N° 22784/6
Tableau de Snyers
présentant le siège
de Courtrai & dont

M. Cassiers est
chargé de faire la copie
à l'original ^{Diplôme}
~~des descendants de la~~
place qu'il occupe,
pour que l'artiste
puisse en exécuter
plus ^{facilement} minutieusement
la reproduction.
Vous voulez bien, Mes-
sieurs le Ministre, de
Mander, à cette occa-
= sion, l'avis de la
Commission Directrice
sur l'aménagement
ventuel d'une salle des Musées

spécialement Gues-
= Cre' aux travaux
de copie & où les
originant pourraient
être mis plus uti-
= tilement à la dis-
= position des artistes.
Pour avoir l'honneur
de vous faire remarquer
à ce sujet, qu'aucune
salle des Musées ne
semble pouvoir
être affectée à
l'usage indiqué.
Au surplus,
les tableaux expo-
= sés dans les galeries
des Musées, sans,

peut être, quelques uns placés
dans le Salon d'angle du
Palais des Beaux-Arts, se trou-
vent dans des Conditions favo-
rables d'éclairage & peuvent
être copiés aisément, pour-
vu qu'il soit nécessaire de les
déplacer -

*
Sérieuse d'examiner
avec bienveillance les
cas exceptionnels
qui justifiaient
d'une manière sérieuse
le déplacement d'œuvre
en vue de faciliter
la bonne exécution
des copies que les
artistes désiraient
exécuter.

C'est pour, pour des cas
~~exceptionnels, la Commission~~
~~se réserve d'autoriser les~~
~~artistes, Chefs de Copies~~
~~des tableaux appartenant aux~~

~~Collections des Musées, à~~
~~faire déplacer les originaux, en~~
~~vue de faciliter la bonne exécution~~
~~du travail qui leur aura été confié.~~

Veuille - P. le Com^e du Président
Le Secrétaire - Le
M^e C. O. H. y

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR

et de

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

N^o 22484

N.B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de
l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

BRUXELLES, LE 17 janvier 1890

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3778

Messieurs

M. Cassiers, peintre, 36, rue Partiet à Bruxelles, est
chargé d'exécuter pour la ville de Courtrai la copie d'un
tableau de Snayers représentant le siège de cette ville et
qui figure parmi les collections du Musée. Le tableau y est
placé malheureusement dans une ^{coin} ~~coin~~ assez obscure qui ne
permet pas d'en discerner aisément tous les détails. Je vous prie de
vouloir bien le faire descendre pour que Partiet puisse en faire
la reproduction minutieusement exacte dont je crois inutile
de signaler l'intérêt pour la ville de Courtrai.

Le genre de difficultés se rencontrant assez fréquemment,
je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien examiner
à cette occasion si l'on ne pourrait pas, ainsi que cela se
pratique dans d'autres musées de l'Europe, ménager au pa-
lais des Beaux-Arts une salle spécialement consacrée
aux travaux de copie. Les originaux pourraient être mieux
mis ainsi à la portée des artistes en même temps qu'ils
seraient l'objet d'une surveillance plus concentrée et plus
facile, et rien n'empêcherait d'ailleurs que le public n'ait
accès

À la Commission des musées
Royaux de peinture et de sculpture.

accès dans cette salle comme dans les autres. Il me
sera agréable, Messieurs, de connaître vos avis
sur cette question.

Agrés, Messieurs, l'assurance de ma consi-
dération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur et
de l'Instruction publique
H. Laroche